

LA TAXE DE SÉJOUR

VADE-MECUM

- ✓ Une taxe pour conforter et développer l'offre touristique
- ✓ Une taxe affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique engagée par l'Office de Tourisme de Valloire
- ✓ À partir d'avril 2021 : une **taxe** directement payée par les vacanciers
- ✓ Accueil d'une personne non domiciliée dans la commune dans un hébergement locatif
- ✓ Une taxe calculée par personne et par nuitée

- ✗ Personne mineure
- ✗ Personne titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la commune
- ✗ Personnes bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- ✗ Personnes pouvant justifier d'une domiciliation sur le territoire de la commune

- Un montant variable en fonction du type et du classement de l'hébergement
- Une taxe directement récoltée et reversée par les professionnels de la location touristique (si la commercialisation du bien leur est confiée)
- Pour les hébergements non classés, tarif = 5,5% du coût de la nuitée (dans la limite du tarif applicable aux palaces)
- Affichage des montants de taxe de séjour applicables sur le lieu de villégiature
- Mention de la **taxe de séjour** sur la facture (taxe non incluse dans le prix de la location)



Une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) vient passer 7 jours de vacances dans votre hébergement (meublé de tourisme 3 étoiles) : 2 enfants : exonérés du paiement de la taxe de séjour et 2 adultes x 7 nuits = $2 \times 7 \times 1,5 = 21€$ de taxe de séjour

MONTANTS DE LA TAXE DE SÉJOUR

(applicables dès le 16 avril 2021)

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TOTAL TAXE DE SÉJOUR <small>(calculée par personne et par nuitée en €)</small>
Palaces	4 C
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 étoiles	2,5 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	2 C
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	1,5 C
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles Villages-vacances 4 et 5 étoiles	0,90 C
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile Villages-vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,80 C
Terrains de camping et caravannage 3, 4 et 5 étoiles	0,60 C
Terrains de camping et caravannage 1 et 2 étoiles	0,22 C